

Procès verbal
Conseil municipal du mardi 06 février 2024 à 20h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, M. LEQUIN Didier, Mme REBOUL SALZE, Mme COTTIN Véronique, M. FERRARI Antoine, M. LACHAUX Patrice, M. LESEGRETAIN Bernard, M. NOUVELLE Philippe, M. BAGUET André, Mme POMMES Kathy, Mme SLADE Judith, M. CHANEL Michel, Mme LACHAUX Laurie, Mme LENG-GOLLIET Amély

Excusés : M. GATTONE Emmanuel, Mme DELCOUR Petra, M. POURRIER Luc, DU BOIS Jérôme

Procurations : M. GATTONE Emmanuel à M. LEQUIN Didier, Mme DELCOUR Petra à Mme REBOUL SALZE Sophie, M. POURRIER Luc à Mme COTTIN Véronique, M. DU BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil 5 décembre 2023

FINANCES

Point n°1 : Factures et engagements

Point n°2 : Débat d'orientation budgétaire 2024

ADMINISTRATION GENERALE

Point n°3 : Décisions du maire

Point n°4 : Autorisation de Mme la maire à signer la régularisation d'un acte authentique de vente

Point n°5 : Convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux au titre des collectivités locales

TRAVAUX / FORETS

Point n°6 : Compte-rendu de la commission

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°7 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Point n°8 : Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie par le SIEA

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n°9 : Travaux des commissions Solidarité – Enfance et Jeunesse-Vie associative - Communication

INTERCOMMUNALITE

Rapport de la Cour des Comptes

INFORMATIONS DIVERSES

Réunion publique le 4 mars à 19h : présentation des projets photovoltaïques de la commune.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur Chanel Michel est nommé secrétaire de séance

FINANCES

Point n°1 Factures et engagements.

Monsieur Ferrari Antoine demande en quoi concerne la facture du diagnostic pastoral du Bévy.

Madame Pommès explique que c'est un contrat passé avec la SEMA, la Réserve Naturelle du Haut Jura et le Parc Naturel Régional du Haut Jura. L'objet de l'étude est de valoriser le pâturage et le bâtiment. Des devis estimatifs des travaux sont en attente, avec notamment la possibilité de créer un hébergement.

Point N°2 Débat d'orientation budgétaire

Madame la maire rappelle aux membres du conseil qu'il leur a été transmis l'état de la dette et les comptes administratifs provisoires 2023 dont les résultats seront intégrés dans la maquette budgétaire. Compte tenu des résultats budgétaires, il apparaît souhaitable de maintenir les taux d'imposition actuels, engagement pris en début de mandat. Ils seront votés au conseil du mois de mars prochain.

Il est rappelé les taux d'imposition votés en 2023 :

Taxe foncier bâti : 22.24% (8.27 % Commune + 13.97 % département)

Taxe foncière non bâti : 47.57%,

Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 11.50%

Monsieur Lequin Didier présente les orientations budgétaires du budget Commune 2024.

Dépenses de fonctionnement : 2 432 362.50 €

762 250€ ont été budgétés pour les charges à caractère générale. Les grosses variations concernent le prix de l'électricité qui a augmenté, le contrat de prestation de services (achat des repas de la cantine avec augmentation des prix en septembre), l'abonnement de l'alarme de l'école, soit plus de 31 000€ de coût supplémentaire. Une augmentation de 10 000€ est prévue pour l'entretien de la forêt. La cotisation de l'assurance de la collectivité est en augmentation notamment du fait des nombreux sinistres déclarés en 2023.

Charge de personnel : Sont budgétisés 725 000€ avec notamment la création d'un poste supplémentaire, l'augmentation du point d'indice et l'augmentation du temps de travail sur le temps méridien. Madame la maire ajoute que le conseil municipal a adopté en décembre une révision à la hausse du régime indemnitaire pour les agents ainsi qu'une participation de la mairie pour la mutuelle et la prévoyance.

L'atténuation de produit est reversée à des fonds nationaux qui sont répartis pour des communes moins riches. Monsieur Chanel ajoute que le FNGIR intervient en remplacement suppression de la taxe professionnelle.

Madame Reboul Salze demande comment elle est calculée. Madame la maire répond que c'est en fonction des ressources de la commune et du nombre d'habitants.

Monsieur Lequin poursuit en précisant que les autres charges courantes concernent : la contribution au SIEA et le programme de LEDS dont un étalement sur deux exercices budgétaires (2023 et 2024) a été demandé, les indemnités des élus, les subventions aux associations pour 30 000€ avec une petite marge pour les évènements imprévus.

Monsieur Chanel précise que la contribution au SIEA c'est la cotisation d'adhérent aux les différentes compétences du le SIEA.

Madame Reboul Salze demande si l'électricité à Haute Valeur Environnementale (HVE) concerne tout l'éclairage ? Il est répondu que cela ne concerne pas l'éclairage public, seulement les bâtiments publics.

Recettes de fonctionnement : 2 432 362.50 €

Les recettes se composent de :

Remboursements divers, tickets restaurants, restauration scolaire, SIVALOR, coupes de bois, impôts et taxes, attribution de compensations de Pays de Gex Agglo et la Compensation Financière Genevoise (CFG) à hauteur de 805 000€.

Monsieur Nouvelle demande si la CFG ne doit pas être orientée pour des dépenses d'investissement.

Monsieur Lequin confirme mais la CFG est intégrée dans la section de fonctionnement puis est redirigée en investissement en virement de section.

Monsieur Nouvelle souligne que c'est une compensation parce que les frontaliers paient les impôts à Genève mais les frais de fonctionnement des infrastructures sont en France et que c'est donc normal qu'il y ait une compensation.

Madame Mosteiro ajoute qu'en effet, cela est normal mais que cette compensation doit être utilisée pour de l'investissement comme l'entretien des routes, l'école....

Les autres produits gestion courantes représentent les locations de bâtiments qui représentent 145 000€.

Recettes d'investissement : 6 057 352.63 €

Monsieur Lequin fait part des recettes d'investissement qui sont les taxes habitation et foncières à hauteur de 950 000€ ; les dotations de l'Etat à hauteur de 68 983€ en 2023 sont en baisse depuis quelques années..

L'excédent de fonctionnement prévisionnel est de 714 000€.

Une subvention d'investissement pour la construction de la bibliothèque en bâtiments modulaires est évaluée à 146 000 €. Une subvention pour l'installation du dispositif de caméras de vidéoprotection est également envisageable.

Concernant la FCTVA et la taxe d'aménagement, 90 000€ sont budgétisés.

Madame la Maire précise que le report en recettes d'investissement est de 1 165 046.93€. Dans ce report est inclus le report d'investissement du budget VTT qui a été intégré au BP de 163 072€ et de 55 462.40€ en fonctionnement.

Dépenses investissement :

Des frais d'étude d'aménagement du centre bourg pour un montant de 10 000€ sont inscrits en dépenses.

Madame la Maire informe que l'acquisition de la propriété voisine au terrain de tennis est en cours et que le dossier avance bien. Le montant proposé à la famille à hauteur de 500 000 € a été accepté.

Madame Pommès demande qu'elles auraient été les conséquences si la famille avait refusé cette proposition. Mme la Maire précise qu'une déclaration d'utilité publique aurait été enclenchée.

Les dépenses pour des travaux d'électrification aux Corneillettes à hauteur de 23 833€ concernent une opération de travaux réalisée avec le SIEA. Monsieur Chanel précise que la commune verse 85% du devis initial, puis le solde des travaux réalisés est demandé quelques années plus tard.

Monsieur Lequin précise que le terrain situé en face de l'aire de jeux a été racheté à hauteur de 480 000 € via l'Etablissement Public Foncier en remboursant 4 annuités. La Mairie aurait été propriétaire dans quatre ans. Or, le projet des bâtiments modulaires étant lancé, nous n'aurions pas eu le droit de construire sur une propriété n'appartenant pas à la mairie. Il aurait fallu faire une première division de parcelles, donc plusieurs actes notariés. Le budget de la commune permettant le rachat en une seule fois de cette propriété, il a donc été décidé de le faire en une seule fois.

Madame la maire précise que cela permet de disposer de la totalité du terrain.

Madame Reboul Salze ajoute qu'avec le projet des bâtiments modulaires, il a fallu accélérer le processus.

Monsieur Lequin indique qu'en passant par l'EPF, les modalités de paiement des annuités sont révisables, ce qui permet une souplesse dans le budget.

Monsieur Lequin poursuit et énonce une dépense de 13 000€ inscrite pour l'installation d'une clôture sur un terrain communal route de la Thène, ce qui permettra à l'avenir aux animaux présents sur ce terrain d'être mis en sécurité.

La création d'une toiture intégrée est prévue entre les deux bâtiments techniques pour un montant estimé à 8000€.

Des toilettes publiques autonettoyantes sont prévues en face de l'aire de jeux, à côté des bâtiments modulaires pour un montant de 40 000€.

Des travaux de rénovations sont prévus dans un logement communal à hauteur de 30 000 € en investissement et 20 000 € en fonctionnement. Madame la Maire précise que cet appartement n'a pas été rénové depuis une trentaine d'année. Un agent communal occupera ce logement. Des chauffages moins énergivores seront installés et les fenêtres seront changées.

La chaudière du bâtiment de l'hôtel restaurant « Les loges du Léman » est à changer. Le devis est d'environ 80 000€.

250 000 € sont inscrits pour le marché de voirie et de marquage au sol.

L'achat d'un nouveau petit camion électrique pour les services techniques est prévu pour un montant de 51 000€.

Actuellement, un paysagiste prête un broyeur à la commune. Madame la Maire précise qu'il peut être intéressant d'en acquérir un et de le mettre à disposition des particuliers qui veulent réduire leurs déchets verts. Son coût est de 35 000€.

Pour la salle des fêtes, il est prévu l'achat de nouvelles chaises et tables pour un montant de 15 000€. Pour les manifestations, les tables et bancs en bois seraient à remplacer par du mobilier plus léger.

Madame la maire informe qu'elle a récemment rencontré la Gendarmerie pour évoquer un projet de vidéoprotection sur la Commune et que la Gendarmerie se propose de réaliser une étude pour la commune. Les communes sont incitées par la Gendarmerie à en installer, ce qui leur permet de mener des enquêtes plus poussées. L'Etat finance une partie de l'acquisition des caméras aux entrées de villes et sur les voies publiques. Madame la Maire ajoute que si on le souhaite, on peut équiper des endroits stratégiques sur la commune. Des

infractions et incivilités sont en augmentation dans la commune. (Cambriolages de l'école, destruction du tableau tactile, vandalisme au skate park, squat dans la cour de l'école...).

Madame Pommès demande qui va traiter ces informations ? Madame la Maire précise que c'est la Gendarmerie qui fait une réquisition des vidéos. Une personne sera assermentée.

Madame Mosteiro ajoute que d'après la Gendarmerie, cela permet d'avoir un meilleur contrôle sur les voies de sorties et d'entrées.

Madame Pommès demande si la mairie enregistre les informations, c'est également la mairie qui a accès aux données ? Madame la maire précise que l'on ne peut rien utiliser, c'est uniquement la Gendarmerie qui visionnera les images. Monsieur Chanel ajoute que la seule personne qui sera assermentée sera la maire. Madame la maire informe que le montant d'une caméra est estimé entre 10 000 € et 15 000 €.

Monsieur Chanel indique qu'une solution est possible avec le SIEA, la fibre optique est amenée sur les caméras et les images sont stockées au SIEA.

Madame la maire demande l'avis général de ce projet à l'assemblée. Elle précise qu'au départ elle n'était pas très favorable mais au vu de l'augmentation des incivilités et des cambriolages, ce projet devient nécessaire.

Monsieur Nouvelle se pose la question sur les effets répressifs ou dissuasifs d'un tel dispositif et si de fausses caméras ne pourraient pas convenir.

Monsieur Chanel précise que ce ne sont pas les caméras qui coutent cher mais le fonctionnement et leur installation.

Madame Reboul Salze trouve intéressant le projet surtout si les autres communes en installent également pour qu'il y ait une continuité pour le suivi des enquêtes menées par la Gendarmerie.

Madame Cottin juge cela intéressant d'en installer sur des sites stratégiques.

Madame Pommès demande si cette étude est payante ? Madame la maire précise que non, elle est gratuite. La Gendarmerie s'occupe des dossiers de déclarations, de subventions et nous oriente vers des prestataires.

Madame Pommès fait savoir qu'elle n'est pas favorable pour les caméras sur voies publiques mais plutôt favorables pour les sites de types école ou bâtiments techniques.

Après avoir consulté l'assemblée, 6 élus font part de leur réserve pour ce projet.

Madame la maire informe qu'un montant sera inscrit au budget et qu'il sera décidé ultérieurement s'il sera réalisé ou non cette année.

Madame la maire aborde le sujet de projet de démolition de bâtiments et demande l'avis aux conseillers concernant la maison que la commune va acquérir à côté du terrain de Tennis. L'ensemble des conseillers donnent un avis positif pour raser le bâtiment.

Enfin, Madame la maire ajoute que pour ce budget 2024 seront accentuées des dépenses pour la rénovation énergétique des bâtiments (50 000 € pour l'isolation de l'école dans un premier temps).

M. Chanel demande si l'on aborde le taux des taxes 2024. Madame la maire précise que cela a été abordé en début de séance et qu'il est proposé de maintenir les taux actuels.

M. Chanel revient sur le projet de vidéoprotection et demande quelle est la différence entre la vidéosurveillance et la vidéoprotection. Madame la Maire confirme que la vidéosurveillance concerne l'intérieur de bâtiments et la vidéoprotection les voiries.

Après avoir présenté les projets 2024,

Le conseil municipal, à l'unanimité

PREND acte des orientations budgétaires 2024

Point N°3 Décisions du Maire

Madame la Maire fait part à l'assemblée des décisions prises :

- Avenant au protocole d'Accord Les CMR (Cours de musique à l'école) : 2138.89€ l'heure/année soit un total de 10 801.41€ pour 2024
- Convention relative à la médecine professionnelle et préventive des agents de la collectivité.

Point N°4 Autorisation de Mme la maire à signer la régularisation d'un acte authentique de vente

Madame la maire rappelle qu'en séance du conseil municipal du 7 septembre 2021, une délibération a été adoptée concernant une convention de portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF) pour l'acquisition de la parcelle ZB 62 (montant d'acquisition 480 428.02€ étalés sur 4 annuités).

A ce jour, la commune a remboursé une annuité auprès de l'EPF, ce qui correspond à un montant de 100 089.17€. Au vu des fonds dont disposent la commune, Madame la maire soumet aux membres du conseil la proposition de racheter la propriété dans sa totalité en un seul versement.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident,

D'AUTORISER Madame la maire à signer l'acte authentique relatif à la vente de la parcelle cadastrée ZB 62 et tout autre document lié à cette affaire.

Point N°5 Convention de gestion en flux de réservation de logements sociaux au titre des collectivités locales

Madame Cottin présente le dispositif de gestion en flux de réservation des logements sociaux avec les bailleurs SEMCODA.

Jusqu'à présent, les communes étaient réservataires des logements quand elles garantissaient des emprunts sur un certain nombre de logements. Lorsqu'un logement se libérait, le bailleur sollicitait la commune pour déposer un dossier d'un demandeur. Désormais, c'est un pourcentage de l'enveloppe des logements sociaux SEMCODA qui a été déterminé à hauteur de 7% sur le Pays de Gex alors que la loi permet 15%. Pays de Gex Agglo semble sceptique sur ce pourcentage de 7%.

La commune de Crozet a 43 logements sociaux et serait décisionnaire sur 3 logements SEMCODA. Sur le fond, le système d'attribution avec la SEMCODA ne changera pas beaucoup.

Madame la maire demande comment cela se passera avec les autres bailleurs au vu des conventions que nous avons signées avec eux ? Madame Cottin répond que pour le moment les autres bailleurs n'ont pas fait part de leur convention de gestion en flux, mais cela sera obligatoire prochainement.

Mme Reboul Salze demande si les conventions sont encadrées ? Madame Cottin répond que les bailleurs ont été accompagnés par un organisme pour la rédaction de celles-ci.

Madame la maire souligne que ces conventions ne sont pas très claires et qu'elles avantagent les bailleurs sociaux. Les communes n'auront plus la main sur les logements. Ce qui pose interrogation c'est le devenir des

conventions de réservations que la commune a déjà signées avec les bailleurs. De nouvelles conventions viendront-elles remplacer les actuelles.

Madame Cottin précise que cette gestion en flux n'est valable que sur les anciens logements sur lesquels il y a une garantie d'emprunt.

Madame Reboul Salze soulève que la délibération proposée ne concerne que les logements de la SEMCODA. Madame la maire ajoute que la question se pose pour tous les autres bailleurs, qu'en sera-t-il pour la suite ?

Madame Mosteiro demande sur quoi s'appuie la SEMCODA. Madame Cottin répond qu'elle s'appuie sur la loi qui a été promulguée.

Madame la maire propose de regarder avec les autres bailleurs ce qui sera proposé et propose d'en reparler lors d'un autre conseil municipal et qu'elle souhaite connaître la position des autres maires sur ces projets de conventions.

TRAVAUX/ FORETS

Point N°6 Compte-rendu des travaux de la commission

Madame Mosteiro présente les points de la dernière commission qui s'est tenue le 27 janvier.

Appartement communal :

Rénovation en cours : changement des fenêtres, des chauffages, isolation, remise aux normes de l'électricité, création d'une porte fenêtre, peinture.

Voirie : Les travaux ont commencé sur chemin des Reinnets, en haut de la rue des Borgeats et haut du chemin des Noyers. Le département a donné son accord.

La Cuille : Madame la Maire va contacter Pays de Gex Agglo pour déterminer qui doit entretenir le tracé de ce ruisseau.

Clôture parcelle : un bail est en cours de rédaction pour l'accueil de chevaux sur une parcelle communale route de la Thène. L'installation d'une clôture est prévue.

Changement en Leds de l'éclairage public : actuellement 30% des travaux ont été réalisés. Tout le matériel est reçu. La pose sera terminée dans 15 jours.

Les fontaines : Les devis ont été demandés pour la rénovation des fontaines.

Bâtiments modulaires : Une rencontre a eu lieu cette semaine avec le prestataire retenu. L'aménagement paysagé et le cheminement seront à penser.

Des toilettes publiques seront installées à proximité.

Ecole : Monsieur Chanel va contacter Ingénierie Caillaud pour le projet de rénovation côté maternelle.

Un projet de création d'un toit entre l'ancien bâtiment technique et le bâtiment des pompiers est budgétisé pour 2024.

Monsieur Nouvelle demande ou en est le projet concernant le branchement électrique pour le réparateur de vélo ? Madame Mosteiro répond que le devis a été signé mais nous ne savons pas encore quand l'électricien pourra intervenir sur la borne.

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point N° 7 Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Madame Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme.

N° de dossier	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Décision
AT00113523 B0003	SAS NIMIR HOLDINGS - M. LUNDIN Ian	Route d'Harée		FAVORABLE
AT00113523 B0004	SCI THIJOUA - M. SACHETAT Thibault	250 rue des Etangs		FAVORABLE
AT00113523 B0005	SAS NIMIR HOLDINGS - M. LUNDIN Ian	Route d'Harée		FAVORABLE
CU00113523 B0060	BOUASSIDA Sylvaine	43 impasse du Prafion	création d'une nouvelle parcelle et la construction d'une petite maison sur la partie Sud de la parcelle	POSITIF
DP00113523 B0075	RITCHIE FUCHS Michelle	116 chemin des Reinnets - Villa 1 - Griotier	Réalisation d'un mur de soutènement entre la maison et la voie publique.	REFUS TACITE
DP00113523 B0085	GASSE Charline	Impasse des Campanules	Changement des menuiseries (porte d'entrées et fenêtres) des parties communes	TACITE
DP00113523 B0087	CRETIN Alexandre et JOMAIN Erika	33 impasse Jules Verne	Remplacement du portail existant	TACITE
DP00113523 B0088	JOMAIN Erika	33 impasse Jules Verne - Villeneuve	L'espace à enrober correspond à la surface actuelle de stationnement ainsi qu'à l'allée menant à la porte d'entrée, soit 39 M². Bordures en granit beige afin de délimiter l'enrobé.	TACITE
DP00113523 B0090	SARL EUNF-RM04 - M. MESLATI Raphaël	308 route d'Avouzon	Installation d'une centrale photovoltaïque en surimposition de toiture d'une puissance de 5 KWC	TACITE
DP00113523 B0091	LESEGRETAIN Bernard	58 rue de Montoisey	Installation photovoltaïque en vue de la production d'énergie renouvelable	TACITE
DP00113523 B0092	JANTZEN Johan	75 chemin des Reinnets	Remplacement du grillage actuel	TACITE
DP00113523 B0093	SASU EDF ENR - M. DECLAS Benjamin	59 impasse du Griotier	Installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture, de couleur noire.	TACITE
DP00113523 B0094	SASU EDF ENR - M. DECLAS Benjamin	14 impasse Pré Burtin - Route d'Avouzon	Installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture	TACITE
DP00113523 B0095	SASU TOTALENERGIES ELECTRICITE ET GAZ FRANCE - M. LOUX Sébastien	335 rue de la Montagne	Installation de panneaux solaires sur le toit,	TACITE
DP00113523 B0096	SASU EDF ENR - M. DECLAS Benjamin	54 rue du Jura - Place de la Mairie	Installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture	OPPOSITION
DP00113523 B0097	RAMBOZ Ingrid	31 rue du Royaume	Remplacement d'une clôture existante	TACITE
DP00113523 B0098	ROSERES Victor-Alexis	112 rue du Jura	Pose mur de clôture sur 3 côtés (FAVORABLE AVEC RESERVE
DP00113523 B0099	LUCE Antonio	21 chemin des Longets	Construction d'une structure en aluminium pour la réalisation d'une pergola	TACITE
DP00113523 B0101	HOMANS Hilary	141 impasse des Corneillettes - Les Corneillettes	Auvent aluminium RAL 7016.	TACITE
DP00113523 B0102	EURL MAST Construction Concept - M. CANTILLO Juan	214 route de Gex	Modification de façade. Création d'ouverture.	TACITE
DP00113523 B0103	SARL SOLAK ENERGIE - M. GRABOVCI Asdren	17 impasse des Loges	Installation d'une centrale photovoltaïque	TACITE
DP00113523 B0105	LIMACHER Manuel	5 impasse de la Pomméraie - Avouzon	Carport aluminium	TACITE
PC00113520 B0024M01	JOMAIN Erika	33 impasse Jules Verne - Villeneuve	Suppression des verrières du jardin d'hiver.	FAVORABLE AVEC RESERVE

PC00113522 B0004M03	ZEDGUINIDZE Ilia	Rue du Jura	Modifications des ouvertures et de l'aménagement intérieur du projet.	FAVORABLE
PC00113522 B0008M01	SAS NIMIR HOLDINGS - M. LUNDIN Ian	Route d'Harée	Modification des cheminements extérieurs. Modifications façades	TACITE
PC00113523 B0017	SAS NIMIR HOLDINGS - M. LUNDIN Ian	Route d'Harée	Le présent permis porte sur la rénovation de la maison du lac destiné à accueillir des séminaires.	REFUS
PC00113523 B0018	SCI THIJOUA - M. SACHETAT Thibault	250 rue des Etangs	Transformation d'une construction existante à usage d'atelier + logement de fonction en maison médicale et paramédicale.	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113523 B0019	BESSIS Michael	135 impasse des Veudets	Le projet consiste en la construction d'un carport.	FAVORABLE AVEC RESERVE

Madame Reboul Salze annonce qu'un sondage vient d'être mis en ligne et publié dans le Crozet Contact concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables. Il s'agit de zones identifiées comme ayant du potentiel pour produire des énergies renouvelables et sur lesquelles, si elles sont identifiées comme telles, les procédures et les subventions seront facilitées. Nous avons pour l'instant identifié des parcelles communales sur lesquelles nous avons un projet de panneaux photovoltaïques avec la SEM Léa ainsi que la parcelle communale à l'entrée de Crozet, route d'Harée, sur laquelle un emplacement réservé est déjà noté pour un éventuel parking relais. Le sondage est également sur intramuros.

Une réunion publique sur le sujet du photovoltaïque et sur les énergies renouvelables est organisée le 4 mars à 19h à la salle des fêtes. Seront abordés le détail des procédures, et le partage d'expérience avec ceux qui souhaiteraient se lancer mais ne savent pas forcément comment faire.

Point N°8 Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie par le SIEA

Madame Reboul Salze rappelle que la commune avait signé une convention avec le SIEA concernant la collecte de valorisation des certificats des énergies. Celle-ci est arrivée à échéance au 31 décembre 2023.

Considérant la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public ;

Considérant l'intérêt pour la commune de se faire accompagner afin d'obtenir la meilleure valorisation des certificats d'économies d'énergie ;

Considérant que dans le cadre d'opérations de rénovation énergétique potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident :

D'APPROUVER les dispositions de la convention par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VII de la convention ;

D'AUTORISER Madame la maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées, ses avenants ou mise à jour, et toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur, lettre de regroupements, etc....) pour chacune des opérations éligibles ;

D'AUTORISER le SIEA à signer les documents nécessaires aux transferts et à la vente des CEE auprès des obligés et intermédiaires ainsi que tout document nécessaire pour la commande et la réalisation de la prestation du bureau de contrôle COFRAC CEE pour le compte de la commune ;

S'ENGAGER à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation au SIEA (devis, facture...) et nécessaires au dépôt de CEE.

S'ENGAGER à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 14 Travaux des commissions Solidarité / CCAS – Enfance et Jeunesse- Vie associative - Communication

Solidarité / CCAS : Madame Cottin fait part d'un projet de médico bus qui sillonnerait le Pays de Gex avec à bord un médecin généraliste. Ce projet est lancé par une association de professionnels de la santé. Une demi-journée de présence par semaine pourrait être envisagée. Ce dispositif nécessite une salle d'attente et des sanitaires. La commune a présenté sa candidature pour l'accueillir.

Conseil Municipal des Jeunes : Madame Slade fait part du projet intergénérationnel proposé par le CMJ qui a organisé une après-midi de chants aux personnes âgées. Les classes de l'école sont intervenues en salle de motricité devant une dizaine de personnes qui sont venues les écouter. Le CMJ avait préparé et distribué une centaine de flyers au préalable.

Vie associative : La commission es réunira pour l'étude des subventions le 27 février prochain. La date retenue pour le nettoyage de printemps est le 9 mars.

Madame la maire informe que la distribution du Crozet Contact va être réalisée en partie par l'association APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés). Si cet essai est concluant, il pourra être renouvelé pour les numéros suivants.

INTERCOMMUNALITE

Rapport de la Cour des Comptes sur le contrôle des comptes de gestion de Pays de Gex Agglo sur la mobilité transfrontalière.

Ce rapport a été présenté en conseil communautaire et doit être présenté obligatoirement aux communes membres de l'EPCI.

Madame la Maire donne lecture des recommandations et conclusions du rapport définitif telles que présentées lors du conseil communautaire de septembre 2023 :

*Recommandation n° 1 : Définir précisément les équipements, infrastructures et axes d'intervention relevant de l'intérêt communautaire, afin de clarifier la répartition des compétences entre Pays de Gex agglo et ses communes membres et ainsi permettre un portage communautaire des actions prioritaires à mettre en œuvre au titre de la mobilité.

*Recommandation n° 2 : Établir un plan de financement des mesures de mobilité incluant les besoins d'investissement mais aussi permettant d'assurer la couverture des frais de fonctionnement induits par l'augmentation du niveau de service et la mise en œuvre des futures infrastructures et équipements de transport.

*Recommandation n° 3 : Affermir les projets présentés au titre des projets d'agglomération et les soumettre au vote préalable du Conseil communautaire.

*Recommandation n° 4 : Élaborer dans les meilleurs délais un plan de mobilité, conformément aux exigences réglementaires.

Les réponses aux recommandations et aux conclusions sont donc également les mêmes que celles formulées sur le rapport provisoire, et jointes en annexe.

En résumé ;

λ Sur la question des compétences et de l'intérêt communautaire (recommandation n°1), les clarifications attendues vont intervenir dans les prochains mois : le schéma des parkings P+R sera présenté et débattu en 2024 ; le schéma directeur cyclable devrait être présenté et débattu d'ici mi 2024. Ces deux études structurantes alimenteront le Plan de Mobilité à conduire sur la période 2024-2025 (recommandation n°4).

λ Le financement de nos principaux investissements dans le domaine de la mobilité (recommandation n°2) s'inscrit dans les processus de planification financière imposés par nos partenaires financiers (les Projets d'Agglomération côté Suisse, les appels à projets de l'État, les contrats de plan État/Région, la CFG avec le Département). La mise au point des plans de financements des infrastructures de transport en commun à connu une bonne avancée depuis fin 2022 (avec l'engagement de l'État Fédéral Suisse à hauteur de 35% sur le financement du Tramway de Ferney-Voltaire) et devrait pouvoir être bouclé d'ici fin 2023/début 2024.

λ S'agissant de la recommandation n°3 d'affermir les projets présentés au titre des projets d'agglomération, il convient de distinguer :

- λ les projets inscrits et financés par l'État Fédéral Suisse : ces projets ont bien fait l'objet de votes en Conseil communautaire ;
- λ les mesures d'accompagnement qui ne sont pas financées par l'État Fédéral : certaines d'entre elles, notamment les vélo-routes, ont déjà été approuvées par le Conseil communautaire, d'autres, comme les P+R, seront examinées très prochainement ; une partie des mesures relèvent par ailleurs d'une maîtrise d'ouvrage communale, et enfin certaines ne sont plus d'actualité à court/moyen terme.

λ Sur les conclusions plus générales, la Communauté d'agglomération est invitée à se donner d'avantages de moyens humains et financiers pour développer encore sa compétence mobilité, et dans le même temps à ne pas pénaliser la réflexion sur le transfert de la compétence mobilité au Pôle Métropolitain

Bus scolaires :

Madame Lachaux soulève le problème de transport de scolaire actuel : aucun bus scolaire n'est proposé aux enfants et les parents doivent payer le ticket TPG si les enfants empruntent la ligne 67 pour se rendre à Saint-Genis-Pouilly. Madame la maire explique que depuis la fin de l'année, il y a eu une dizaine de démissions de chauffeurs. Madame Lachaux ajoute que les enfants ont des horaires différents de celui du bus TPG et qu'ils doivent parfois attendre le bus pendant 1h. Madame la maire conclut qu'aujourd'hui il n'y a pas d'autre solution et que cette situation pourrait durer pendant plusieurs mois.

INFORMATIONS DIVERSES

Réunion publique le 04 mars à 19h à la salle des fêtes : présentation des projets photovoltaïques de la commune.

Fin de Conseil à 22h45

Crozet le 05 mars 2024

La maire



Secrétaire de Séance,

